

Votants : 80

Convocation du Conseil d'Agglomération :  
le 19 septembre 2022

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 26 septembre 2022

### TRANSPORTS ET MOBILITÉ - INFRASTRUCTURES CYCLABLES - VALIDATION DU PROGRAMME DE MAÎTRISE D'ŒUVRE MAGNÉ/BESSINES/NIORT

#### **Titulaires et suppléants présents :**

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, François BONNET, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Noélie FERREIRA, François GIBERT, Anne-Sophie GUICHET, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Nadia JAUZELON, Yann JEZEQUEL, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Patrice VIAUD, Nicolas VIDEAU, Valérie VOLLAND, Lydia ZANATTA.

#### **Titulaires absents ayant donné pouvoir :**

Claude BOISSON à Jacques BILLY, Sophie BROSSARD à Corinne RIVET BONNEAU, Christelle CHASSAGNE à Nicolas ROBIN, Olivier D'ARAUJO à Clément COHEN, Gérard EPOULET à Yann JEZEQUEL, Cathy Corinne GIRARDIN à François GIBERT, Guillaume JUIN à Romain DUPEYROU, Bastien MARCHIVE à Jérôme BALOGE, Lucy MOREAU à François GUYON, Mélina TACHE à Noélie FERREIRA, Florence VILLES à Dominique SIX.

#### **Titulaire absente suppléée :**

Marie-Christelle BOUCHERY par Patrice VIAUD.

#### **Titulaires absents :**

Florent JARRIAULT, Richard PAILLOUX.

**Président de séance :** Jérôme BALOGE

**Secrétaire de séance :** Sonia LUSSIEZ

## **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS**

### **CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 26 SEPTEMBRE 2022**

#### **TRANSPORTS ET MOBILITÉ - INFRASTRUCTURES CYCLABLES - VALIDATION DU PROGRAMME DE MAÎTRISE D'ŒUVRE MAGNÉ/BESSINES/NIORT**

Madame **Anne-Sophie GUICHET**, Déléguée du Président, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Dans le cadre de l'appel à projet Fonds mobilités actives lancé par l'Etat en 2020 et en cohérence avec ses travaux sur le développement des infrastructures cyclables, la Communauté d'Agglomération du Niortais a réalisé une étude pré-opérationnelle pour l'aménagement des itinéraires Magné/Bessines/Niort. Ceux-ci desservent directement le Technopôle de Noron (3 000 emplois, siège du pôle universitaire) ainsi que les zones d'activités de Saint-Liguaire et de la MUDE (près de 5 000 emplois). Ils résorbent également les principales discontinuités rencontrées entre ces communes et le cœur d'agglomération.

Grâce à cette étude, Niort Agglo est lauréate de l'appel à projet pour un montant estimatif de subventions de 883 000€.

Par délibération du 27 septembre 2021, le Conseil d'Agglomération de la CAN a adopté la convention de cofinancement avec l'Etat pour la réalisation d'aménagements spécifiques le long de l'avenue de Sevreau et de la rue des Trois Ponts, principales discontinuités cyclables sur le secteur.

L'obtention de la subvention est conditionnée à une mise en service des tronçons concernés fin mai 2024.

#### **Il est aujourd'hui proposé de retenir une maîtrise d'œuvre pour la mise en œuvre opérationnelle.**

L'enveloppe financière affectée aux travaux est estimée à 2 338 000 € HT (valeur septembre 2021), pour un montant total d'opération estimé à 2 592 000 € HT (avec estimation des honoraires, frais annexes et foncier).

S'agissant d'itinéraires d'intérêt intercommunal, la CAN assurera la maîtrise d'ouvrage. Conformément aux travaux en cours sur le Schéma directeur cyclable, la participation financière de la CAN interviendra à hauteur de 70% du reste à charge après cofinancement, tandis que les communes financeront les 30% restants.

Des concertations personnalisées avec chaque commune du territoire ont lieu en ce moment afin de finaliser le Schéma directeur cyclable qui sera proposé dans les prochains mois.

#### **Plan de financement prévisionnel :**

Le plan de financement présenté ci-dessous comprend :

- Les frais de réalisation estimatifs,
- Les aléas,
- Les frais de maîtrise d'œuvre estimatifs,

- Les frais d'études complémentaires et frais annexes estimatifs,
- Les coûts de foncier estimatifs.

Répartition	Subvention € HT	Autofinancement € HT	
CAN		1 196 000	
Niort	883 000	298 000	
Bessines		215 000	<b>TOTAL</b>
<b>TOTAL</b>	<b>883 000</b>	<b>1 709 000</b>	<b>2 592 000</b>

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve le programme d'aménagement des itinéraires cyclables Magné / Bessines / Niort,
- Approuve l'enveloppe financière affectée aux travaux de 2 338 000 € HT, ainsi que le montant total d'opération de 2 592 000 € HT,
- Autorise le lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre estimée à 150 000 € HT et la signature du marché en découlant ;
- Approuve le plan de financement ci-dessus et autorise le Président, ou la Déléguée du Président, à solliciter les aides financières susceptibles d'être allouées auprès des financeurs potentiels.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 80

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

**Anne-Sophie GUICHET**

**Déléguée du Président**